



L'Ordre National des infirmiers salue les préconisations de la Cour des Comptes en faveur des transferts de compétences pour améliorer le système de santé

Paris, le 5 octobre 2022

La Cour des Comptes a publié ce mardi 4 octobre son Rapport sur l'Application des Lois de Financement de la Sécurité Sociale (Ralfss) dans lequel elle présente notamment ses préconisations pour contribuer à la maîtrise des dépenses de santé mais aussi et surtout à l'amélioration de la qualité des soins.

Dans ce document, elle constate que « ...La France a une densité de personnels médicaux et paramédicaux équivalente à celle des autres pays... » mais que « ...elle souffre toutefois de leur mauvaise répartition territoriale, laissant apparaître des zones géographiques insuffisamment pourvues en médecins, d'une coordination insuffisante de leurs interventions respectives et d'une définition étroite des compétences reconnues aux professionnels paramédicaux ...». (page 69)

Cela amène logiquement la Cour à prôner davantage de transferts de compétences aux professions paramédicales pour améliorer le système de santé.

Soulignant comme exemple la réussite de l'extension de l'autorisation de vaccination contre la grippe, elle précise qu'un « double gain de productivité découle de ces partages d'actes ou de compétences car, d'une part, ils accroissent l'accessibilité aux soins et, d'autre part, ils diminuent le coût de ces soins dans l'intérêt tant des patients que des finances publiques ». Et elle note que « ce mouvement mériterait d'être amplifié ». (page 146).

L'Ordre National des Infirmiers salue cette approche pragmatique.

C'est bien la montée en compétence des professions paramédicales, et notamment des infirmiers, qui peut permettre l'accès de tous aux soins de proximité, notamment dans les déserts médicaux.

Les recommandations de la Cour des Comptes sont d'autant plus pertinentes que la Cartographie infirmière garantit une présence de la profession sur l'ensemble du territoire national.

L'étude cartographique de référence publiée cette semaine par l'Ordre National des Infirmiers et réalisée par un expert de la géographie de la santé, Olivier Lacoste, montre que **les infirmiers sont présents sur l'ensemble des 1663 bassins de vie que compte la France, y compris dans les zones touchées par l'absence de médecins traitants.**¹

« Nous nous réjouissons que la Cour des Comptes identifie dans son rapport ce sujet majeur du transfert des compétences comme levier pour améliorer l'accès de tous aux soins de proximité, sur tout le territoire. La rigueur et le sérieux de l'approche de la Cour ne peuvent que contribuer à l'avancée du débat public sur cet enjeu décisif. L'Ordre National des Infirmiers reste pleinement engagé dans les échanges avec les autorités publiques, aux côtés des autres professions de santé, pour travailler sur les modalités pratiques de ces transferts de compétences, dans l'intérêt des patients autant que des soignants. »

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers

CONTACT PRESSE

Grégory CAUMES– Ordre National des Infirmiers
gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr – 06 67 72 11 03

¹ Plus de détail sur <https://www.ordre-infirmiers.fr/actualites-presse/articles/cp-cartographie-et-acc%C3%A8s-aux-soins.html>